

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-184 du 1er Juin 1982

Chargeant le Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique de l'intérim du Camarade Tiamiou ADJIBADE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 29 Mai 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;  
VU le décret n° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 29 Mai 1982, le Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Tiamiou ADJIBADE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 1er juin 1982

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6  
MAEC-MPSAE 6 AUTRES MINISTERES 19 DPE-DLC-INSAE 6 ICE 4 BI-DAN 4  
DCCT-ONEPI Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-